DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/035 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PAYS D'ACCUEIL DE SALAZIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-035-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Pays d'Accueil de Salazie a pour vocation de coordonner et d'animer le monde économique et touristique de la commune.

Il intervient également pour aménager et entretenir les sites touristiques suivants :

- Les anciens thermes de Hell-Bourg
- Le chemin Bélouve
- Le sentier des trois cascades
- Le Point du jour
- Le Kiosque de l'Ilet à Vidot

Aussi, la manifestation « M'Nout Terroir » qu'il conduit chaque année met en valeur le patrimoine et les produits de Salazie. Pour ce faire, l'association sollicite le concours financier de la collectivité pour un montant de 12 000.00 euros pour la mise en œuvre de ses opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 12 000.00 € au Pays d'Accueil de Salazie au titre de 2025.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPATE

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-035-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025